



SOCIETE CALEDONIENNE D'ORNITHOLOGIE

Partenaire désigné BirdLife International

B.P. 13641 – 98803 Nouméa Cedex

Tél./Fax: 687-23.33.42 – Courriel: sco@sco.asso.nc

RIDET 231.035.001

Offre de mission

« Volontaire à l'engagement de service civique » *
Mission « Participation au Plan d'Action pour la Sauvegarde du Cagou en Province Nord»
Juillet 2015

PRESENTATION DE LA SOCIETE CALEDONIENNE D'ORNITHOLOGIE

La Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO) est une association loi 1901. Elle œuvre depuis 1965 pour la préservation de l'avifaune calédonienne à travers trois axes principaux définis par ses statuts:

- L'amélioration des connaissances
- la sauvegarde, la protection, la conservation des espèces et des espaces associés
- l'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation des publics à ces enjeux

La SCO est la représentante de BirdLife International en Nouvelle Calédonie. Par ailleurs, elle coopère régulièrement avec des institutions et organismes de recherche locaux et nationaux (Provinces, Gouvernement, services de l'Etat, Institut agronomique néo-calédonien, CNRS, Muséum National d'Histoire Naturelle,...), des associations locales ainsi qu'avec des organismes internationaux.

Elle agit concrètement au travers de projets de lutte contre les espèces envahissantes, de la préservation des oiseaux marins et terrestres, du suivi des populations d'oiseaux, d'études sur les espèces menacées, de l'élaboration de plans d'actions pour la préservation de Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ou pour la sauvegarde d'espèces menacées, de la sensibilisation du grand public et de tous les acteurs de la protection de l'environnement...

L'équipe salariée est composée de cinq personnes réparties sur le territoire entre Province Nord et Province Sud.

CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE LA MISSION:

Le cagou, *Rhynochetos jubatus*, est une espèce endémique à la Nouvelle-Calédonie et en danger d'extinction. Afin de préserver cet oiseau, un Plan d'Action pour la Sauvegarde du Cagou (PASC) a été élaboré en 2008. Il est coordonné par la Société Calédonienne d'Ornithologie et possède 11 partenaires (Collectivités, organismes de recherche, associations...). Les actions prioritaires du PASC sont l'acquisition de connaissances sur la distribution et l'abondance de l'espèce, l'étude des menaces de prédation par les chiens et l'information et la sensibilisation du public.

La SCO a ainsi débuté un projet visant à déterminer la distribution de l'espèce sur toute la Grande Terre. Ce projet de recensement à large échelle est rendu possible grâce au lancement en 2014 d'un programme de science participative. Ce programme fait appel à de nombreux bénévoles pour la poser et récupération d'enregistreurs automatiques sur le terrain (en forêt) et le traitement des données acoustiques récoltées (Les cagous sont détectés par leurs chants). Suite à la réussite du programme en 2014, le projet se poursuit en 2015. Par ailleurs, la SCO a débuté, dans le cadre du PASC, une étude des comportements des divagations des chiens, en lien avec les tribus présentent sur le pourtour du Massif des Lèvres qui abrite la population de Cagou la plus septentrionale du territoire. Enfin, afin de sensibiliser la population à la préservation du Cagou, la SCO a pour projet de réaliser une exposition photographique itinérante (couplée à une conférence) en 2015.

La SCO est également investie sur les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux des îlots du Nord Ouest, où elle mène des suivis des populations d'oiseaux marins dont la sterne néréis.

Sous la tutelle de la Coordinatrice de la SCO en Province Nord, les missions principales confiées au VSC recouvrent les actions suivantes :

- Implication sur le projet « Prospection Cagou » :
 - Participation à l'animation du programme de science participative « Prospection Cagou »
 - Missions de terrain visant à détecter les populations de cagous
 - Centralisation et analyse d'une partie des données acoustiques
- Une participation au suivi des chiens de tribu via :
 - Suivi télémétrique des chiens (déploiements de GPS)
 - Réalisation d'enquêtes auprès des propriétaires de chiens
- Communication et de sensibilisation sur la protection des oiseaux calédoniens et de la forêt humide :
 - Participation au montage et à la réalisation d'un **projet d'exposition photographique itinérante** sur le thème du Cagou et notamment
 - Communication autour des projets menés par la SCO

Le/la VSC pourra également participer aux missions secondaires suivantes :

- Suivi des oiseaux marins sur les îlots du Nord Ouest
- Animations pédagogiques avec des établissements scolaires
- Activités de sensibilisation du public (tenue de stands, sorties...)

Savoirs faire et savoir être souhaités:

- Capacité à travailler en équipe, à mobiliser et à fédérer autour d'un projet
- Connaissances sur l'écologie et le suivi de la faune sauvage
- Sens de l'organisation et de la rigueur pour l'application d'un protocole scientifique
- Goût prononcé pour le travail de terrain et l'effort physique : capacité à effectuer de longues randonnées en forêt dense humide et en montagne, avec sac à dos, sur plusieurs jours...
- Aptitude à la vulgarisation scientifique et à l'animation
- Capacité à vivre et travailler en milieu isolé
- Connaissances de base en bureautique (Word, Excel, Power Point...)
- La maîtrise d'outils de SIG serait un plus
- Ecoute, ouverture d'esprit et force de proposition
- Disponibilité et adaptabilité

DUREE DE LA MISSION: 6 mois, (démarrage Juillet 2015)

INDEMNISATION MENSUELLE: 68 454 F/mois

ACCOMPAGNEMENT:

Organisme d'accueil: Société calédonienne d'ornithologie (SCO)

Lieu: Province Nord, Voh

Tuteurs: Morgane Viviant, Coordinatrice du PASC et Fabrice Cugny, directeur

MODALITE DE CANDIDATURE

Vous devez vous inscrire et poster votre candidature directement sur le site:

http://www.service-civique.gouv.fr (offre de mission en ligne courant semaine 28)

En parallèle vous pouvez envoyer en amont votre lettre de motivation et curriculum vitae par courriel à administration@sco.asso.nc

*Volontariat de Service Civique (VSC)

« Le Service Civique constitue une étape importante de votre engagement dans la société »

Dans le cadre de la réforme du service national, le Volontariat Civil à l'Aide Technique (VCAT), mis en place en 2000 (Loi du 14 mars 2000), a été remplacé par le Service Civique (Loi du 10 mars 2010). La nouvelle loi, complétée par le décret n°2010-485 du 10 mai 2010, prévoit deux formes de service civique ouvert à toutes et tous (y compris les Européens et non-Européens en séjour régulier depuis un an) :

- « l'engagement de service civique » ouvert aux jeunes de 16 ans à 25 ans, pour une durée de 6 à 12 mois ;.
- Pour plus de renseignement : http://www.service-civique.gouv.fr